



REFORME DES RETRAITES :

LES RETRAITES, comme l'ensemble des cheminots, AGISSENT

Les retraités ont participé nombreux avec les actifs aux différentes manifestations interprofessionnelles du 24 juin 2010, qui ont marqué une étape forte de mobilisation des salariés du public, du privé et des retraités avec plus de 2 millions de personnes dans les rues.

Le régime spécial des cheminots est bien concerné

Comme l'avait bien compris la CGT, les régimes spéciaux sont bien impactés par l'avant projet de loi.

L'allongement de la durée de cotisation à 41,5 annuités à l'horizon 2020 s'appliquerait à tous les régimes de retraites, ainsi que le recul de l'âge de départ à la retraite.

L'âge pivot permettant d'annuler la décote et de faire bénéficier aux cheminots d'une retraite à taux plein qui sera de 60 ans pour les cheminots et 55 ans pour les ADC à l'horizon 2024, augmenterait à 61 ans puis 62 ans (56 et 57 ans pour les ADC) par la suite.

Le taux de cotisation salariale passerait de 7,85 % à 10,55 % étalé sur 10 ans, ce qui accentuerait encore la perte du pouvoir d'achat.

Actuellement, dans le régime spécial de la SNCF, les cheminots peuvent avoir le minimum de pension avec 25 ans de service, soit 3379 euros/trimestre en 2009.

Le Gouvernement envisage que cette disposition ne soit possible que si les cheminots valident tous leurs trimestres (166 trimestres en 2020) ou atteignent l'âge d'annulation de la décote à compter de 2017.

Cette réforme, loin de répondre à l'enjeu de société qu'est celui de l'avenir des retraites, est brutale et porteuse de reculs sociaux pour les salariés du privé, du public et des régimes spéciaux.

Cela se répercutera aussi sur les retraités actuels

En effet, le système actuel repose sur un pacte social intergénérationnel selon lequel les actifs financent, par leurs cotisations, les pensions de l'année des retraités et constituent parallèlement leurs futurs droits à la retraite.

La qualité principale de ce système solidaire est sa sécurité, le financement reposant sur la masse salariale globale.

C'est ce qui a permis aux retraités, contrairement aux pays Anglo-Saxons, de continuer à toucher une pension et non de retourner faire des petits travaux parfois à plus de 70 ans pour pouvoir se loger, manger.

C'est un « pacte » qui doit sans cesse être confirmé. En attaquant continuellement les droits futurs des actifs et en baissant le niveau des retraites, cette réforme va favoriser la capitalisation.

Dans le document d'orientation Gouvernemental, il y a un engagement clair, à savoir « qu'il est nécessaire d'encourager les dispositifs d'épargne retraite » :

- ce qui va à l'épargne retraite est pris sur ce qui devrait aller à la répartition,
- cette situation va contribuer à entretenir la fragilisation de la répartition, à entretenir le doute.

Si les actifs voient reculer leurs droits, vont-ils croire au système par répartition ou céder aux sirènes de la capitalisation prônée par le Gouvernement ?

Les assurances, les financiers ne se trompent pas et proposent une multitude de produits « pour faire sa retraite », mais surtout pour faire encore des profits sur le dos du monde du travail et sans scrupule sur le devenir du système par répartition, et les retraités actuels pourraient se retrouver sans pension ou avec une pension très faible.

Assurer le financement des retraites, c'est possible

Garantir la possibilité de prendre sa retraite à 60 ans, 55 ans pour les cheminots et 50 ans pour les agents de conduite avec des pensions d'au moins 75% du revenu net pour une carrière complète, appelle des mesures précises.

La CGT évalue à 6 points de Produit Intérieur Brut (PIB), le niveau de ces ressources supplémentaires.

Pour porter progressivement de 12% à 18% la part des richesses créées consacrée au financement des retraites, la CGT formule trois séries de propositions :

- 1. FAIRE CONTRIBUER TOUS LES REVENUS.** Aujourd'hui, une part de plus en plus importante des revenus n'est pas soumise à cotisation (intéressement, participation, stock-options...). En 2009, la Cour des Comptes évaluait ainsi à plus de 10 milliards d'euros le manque à gagner pour nos caisses de protection sociale. En outre, la CGT propose que les revenus financiers des entreprises soient soumis à contribution.
- 2. UNE AUTRE POLITIQUE DE L'EMPLOI.** Le financement des retraites, de la protection sociale en général, est très dépendant du niveau de l'emploi (1 million d'emplois en plus, c'est 5 milliards d'euros de rentrées de cotisations supplémentaires pour les retraites).
- 3. AUGMENTER ET MODULER LES COTISATIONS PATRONALES.** La CGT propose de compléter ces mesures par une réforme des cotisations patronales qui pourraient être modulées en fonction, notamment, des politiques d'emploi des entreprises. Elle propose également d'augmenter les cotisations patronales, de remettre à plat l'ensemble des exonérations (30 milliards d'euros en 2009).

La casse du système de retraite par répartition, l'appauvrissement des salariés et des retraités, ne sont pas une fatalité !

L'UFR cheminots invite d'ores et déjà les retraités à participer à toutes les initiatives revendicatives qui seront organisées cet été, notamment le 13 juillet 2010 devant les préfetures, jour du débat sur la réforme au Conseil des Ministres, et aux nouvelles manifestations qui se dérouleront partout en France le 07 septembre 2010.